

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-cinq juin convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le premier juillet deux mil quatorze à effet de délibérer sur :

- Attribution des subventions aux associations
- Commission communale des Impôts Directs
- Convention de mandat avec la communauté de Communes
- Questions diverses

L'an 2014, le 1 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, GALY Virginie, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack, LABAYE Gilles, RODOMOND Jocelyn

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) : Mme CHARLES Floriane

Secrétaire: Secrétaire : Mme ESCANDE Aurélie

Attribution des subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des subventions allouées en 2013 et le nom des bénéficiaires

Suite au vote du budget primitif 2014, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

DESTINATAIRES	Voté 2014
3 ACTP de Trois-Palis	490,00
Ass. Parents d'élèves de Trois-Palis	520,00
Club de l'amitié du 3ème âge	520,00
Comité des fêtes de Trois-Palis	520,00
Sté chasse de Linars-Trois-Palis	210,00
Association PATACHOU	400,00
ADMR Hiersac	310,00
Mutuelle coup dur de Hiersac	60,00
Section viticole des GDA et CETA	7,00
T.E.D. 16	60,00
M.N.T.	17,00
Ass. des donneurs de voix	40,00
Association Sourire	40,00
Donneurs de sang de Hiersac	37,00
IREO	33,00
Judo Club	200,00
Association Bel Age	105,00
Triathlon du Pont de Sireuil	100,00
En attente d'affectation	631,00
Total	4 300,00

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'article 1650, paragraphe 3, du Code Général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal et, que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

A cet égard, il rappelle que cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Aussi afin de permettre aux services fiscaux de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs dans notre commune, il faut dresser une liste de contribuables, en nombre double.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose les noms suivants :

Commissaires titulaires :

M. BERTIN Jean-Noël	26 Route des Alins
Mme BOUCHET Sandra	1 allée des Fins Bois
M. RAIMBAUD Dominique	11 impasse Bel Air
Mme ESCANDE Aurélie	1 rue du Gros Chêne
Mme DUBOURG Nicole	2 allée des Campanules
Mme CHASSELOUP Annie	4 imp. des Tourterelles
M. CORNELIUS Richard	19 imp. des Avenauds
M. KOTSIS Jack	2 route des Alins
M. BOUCHARD Pierre	1 route de Nersac
Mme COMBEAUD Ghislaine	3 Impasse des Avenauds
M. LABAYE Gilles	6 allée des Fins Bois
M. ROUSSILLE Pascal	Linars

Commissaires suppléants :

Mme GALY Virginie	7 route de la Fontaine
M. CHAUVAUD Jean-Pierre	4 Route de la Pleine
M. LAVERGNE Jean-Claude	23 Route de Puybertier
Mme BALLANGER Stéphanie	16 route de Sireuil
Mme CAZENABE Danielle	26 rue du Puy de Villars
Mme POMMERAUD Brigitte	44 route d'Angoulême
M BESSONNET William	5 Impasse Bel Air
Mme ONNO Gisèle	23 imp. des Avenauds
M. CÔME Philippe	8 imp. de la Barbotte
M. MICHAUD Lilian	4 rue de Chantoiseau
M. LANDRIAUD Patrice	18 rue du Bourg
M. MASSSE René	Saint-Saturnin

Convention de mandat avec la Communauté de communes pour aménagements liés à des travaux de voirie (2014-01)

Monsieur le Maire rappelle les compétences de la CdC Charente-Boëme-Charraud en matière de voirie communale.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements liés à des travaux de voirie (aménagements urbains, bordures et réseaux) entre la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud et la commune de Trois-Palis pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Charge Monsieur le Maire d'établir une convention de mandat portant délégation de

maîtrise d'ouvrage relative aux aménagements liés à des travaux de voirie dont aménagements urbains, bordures et réseaux entre la Communauté de Communes et la commune de Trois-Palis pour l'année 2014, pour un montant prévisionnel de 4 289,10 € H.T. soit 5 146,92 € TTC, hors révision de prix ultérieures.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et toutes les pièces à intervenir

Demande de Subvention auprès du Département pour l'aménagement d'une aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du budget primitif 2014, il avait été décidé d'installer une aire de jeux près des écoles, afin que toutes les familles puissent en profiter.

L'emplacement retenu est déjà bien fréquenté par les enfants et leurs parents après la sortie des classes, mais aussi par des familles qui s'y retrouvent le week-end, créant ainsi un lien social.

Il précise que cette installation peut être subventionnée par le Département. Il propose donc au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention auprès de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention pour la création et l'aménagement d'une aire de jeux sur le territoire de la commune.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces à intervenir à cette occasion

QUESTIONS DIVERSES :

- Aménagement du carrefour de la Breuillerie : prévoir de présenter le plan aux riverains
- Plan de la commune : le prestataire doit refaire le fond. Il faudrait réfléchir à un logo pour la commune. Pourquoi ne pas faire une sorte de concours après avoir défini les souhaits et les attentes. Voir en septembre avec la commission communication.
- Pont de singe : il doit être remis en place pour fin août
- Via Patrimoine : Titulaire : Mme DUBOURG ; Suppléant : M. DUROCHER

- Nettoyage des bâtiments communaux : il faudrait augmenter les heures de la société qui effectue le ménage des locaux. Un rendez-vous sera pris avec l'entreprise pour voir sur place avec elle.
- Entretien des trottoirs et des haies de la RD 72 : qui le fait ? Paul ou une entreprise extérieure ?
- Prochaine réunion pour élaboration du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) du Plan Local d'Urbanisme le 9 septembre à 20 h 30
- Prochaine réunion de conseil municipal le 23 septembre à 20 h 30.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 50
